

Fincley consulting

Cabinet de conseil en stratégie, organisation et management spécialisé dans les services financiers

Communication on Progress – Exercice 2017-2018

Août 2019

Sommaire

Introduction.....3

Volet économique.....5

Volet environnemental6

Volet sociétal.....7

Conclusion.....9

Annexe.....10

Introduction

Message du Président



Fincley consulting est un cabinet de conseil créé en décembre 2015. Il a été fondé par des consultants expérimentés qui se sont retrouvés autour d'une vision commune de leur métier, centrée sur l'apport d'expertise, la confiance et la qualité des prestations. Mais au-delà de cette vision professionnelle, les associés de Fincley se sont également rejoints sur des valeurs partagées et ont très vite défini une culture d'entreprise faite de transparence, de responsabilisation et d'ouverture.

Dès la création de Fincley, lors des premiers choix stratégiques ou logistiques, ces valeurs ont guidé nos choix. Nous avons ainsi pris spontanément en compte les critères et objectifs de la RSE (Responsabilité Sociétale de l'Entreprise), que ce soit dans la sélection de nos prestataires, dans la formalisation de nos premières procédures ou dans la politique de gestion de l'entreprise. Cet engagement s'est traduit par la rédaction de notre premier rapport « Communication On Progress » pour l'exercice 2016-2017.

Aujourd'hui, notre objectif est de maintenir une politique RSE dans le respect des principaux fondements du Global Compact. C'est la raison pour laquelle je suis heureux que le cabinet réitère son engagement pour ce nouvel exercice.

Sur cette année 2017-2018 nous avons mis à jour les procédures et les documents existants, et avons amélioré certains d'entre eux avec des actions visant à renforcer les trois axes de la RSE.

Les collaborateurs de Fincley sont de plus en plus impliqués et volontaires dans la mise en place de politiques RSE, ce qui laisse présager un avenir encore plus responsable et respectueux de notre environnement.

Pascal HOAREAU
Président Fincley consulting



Présentation de Fincley consulting

Fincley consulting est un jeune cabinet de conseil en stratégie, organisation et management spécialisé dans les services financiers. Notre ambition est d'accompagner nos clients dans leurs projets de transformation, de la stratégie à la mise en œuvre opérationnelle, en fondant notre valeur ajoutée sur une expertise fonctionnelle et sectorielle pointue, sur la qualité de nos équipes et l'excellence dans l'application de nos méthodes. Notre expérience nous permet d'intervenir sur des problématiques de finances, risques, de conformité et en trait avec les dispositifs réglementaires, ou encore de distribution et d'accompagnement dans la transformation digitale, auprès des banques, des institutions financières, et de l'assurance.

Près de 3 ans après sa création, Fincley, c'est une quarantaine de consultants et une forte perspective de croissance.

Dans la continuité de l'exercice précédent, nous avons :

- confirmé M. Guillaume Soubelet en tant que responsable RSE. Il a toujours pour rôle de servir de référent pour les chefs de projets dans leur recherche de solutions s'inscrivant dans le respect de la RSE ainsi que toutes les démarches visant à améliorer notre performance en la matière ;
- mis à jour la charte RSE qui matérialise nos engagements ;
- renouvelé notre adhésion au Pacte Mondial de l'ONU qui nous engage notamment à un exercice annuel de transparence sur nos actions et nos résultats ;
- maintenu notre niveau d'évaluation auprès du cabinet indépendant EcoVadis ;
- mis en place un plan d'action présenté aux collaborateurs en début d'exercice et suivi régulièrement, puis l'avons clôturé par le présent bilan.

Volet économique

Principe : Inscrire notre offre, nos démarches projet, nos recommandations dans les principes RSE.

Fincley promeut une vision responsable du métier de consultant.

Cette vision que le management de Fincley met en œuvre au quotidien dans nos démarches commerciales et nos missions se matérialise par :

- la valorisation d'une offre responsable autour des enjeux réglementaires et de conformité des acteurs des services financiers : nous cherchons à mettre en œuvre des processus et solutions qui assurent un respect pérenne et sincère de la réglementation et nous ne travaillons pas sur des moyens qui permettent de s'y soustraire ou de la contourner ;
- la valorisation d'une gestion de projet et d'une conduite du changement transparente et respectueuse des hommes et des femmes, en particulier des collaborateurs de nos clients ;
- la valorisation des formations assurées par les consultants Fincley auprès de professionnels du secteur financier, la participation à des organisations de Place (AFGAP par exemple) et la diffusion de connaissance et de bonnes pratiques via des articles sur notre site internet ou dans des périodiques spécialisés.

Fincley consulting diffuse également cette vision responsable du conseil par un module de cours sur le métier de consultant dispensé en école de management par certains associés.

Une politique d'achat responsable

La politique d'achat menée par Fincley consulting vise à avoir un impact économique positif sur la société. Nous pouvons citer des exemples de sélection de prestataires qui ont été menées en prenant en compte ce principe :

- le choix d'un prestataire de courriel couplé à une plateforme de gestion documentaire dématérialisée dont l'empreinte carbone est négative et dont un tiers de la consommation d'électricité provient d'énergies renouvelables ;
- le choix d'un prestataire de nettoyage des locaux qui s'engage dans la RSE au travers d'actions dédiées : formation du personnel, mesures de sécurité adéquates et sensibilisation des employés ;

Le personnel administratif de Fincley est sensibilisé à ces principes et les appliquent systématiquement dans le choix des fournisseurs et prestataires.

Une politique de gestion responsable

Fincley consulting a développé une politique de gestion qui recherche un impact économique positif, au-delà de nos propres performances. Par exemple dans sa politique de gestion des ressources humaines :

- Fincley privilégie l'embauche en CDI à d'autres types de contrats précaires, temporaires ou au recours au consultants free-lance ;
- Fincley soutient les formations professionnalisantes en recrutant un apprenti en alternance ainsi qu'un stagiaire.

Volet environnemental

Le métier du conseil, parce qu'il est un métier de prestations intellectuelles, est par nature peu consommateur de ressources et d'énergie, et son impact sur l'environnement est limité. Fincley applique des principes qui insistent sur la responsabilité individuelle des consultants.

Les principes environnementaux de Fincley consulting :

<p>Principe 1. Promouvoir les gestes et initiatives écoresponsables, communiquer régulièrement auprès des consultants pour favoriser leur appropriation à long terme dans nos vies quotidiennes.</p>	<p>Fincley sensibilise en particulier ses consultants sur les thèmes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la réduction de la consommation d'énergie : sensibilisation aux gestes responsables tels qu'éteindre son ordinateur et non le mettre en veille, éteindre les lumières ; - la réduction et le recyclage des déchets : paramétrage des imprimantes en noir et blanc recto verso, la mise à disposition d'une fontaine à eau pour éviter l'utilisation de bouteilles en plastique ; - la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) par la sensibilisation aux taux d'émission des différents modes de transports. <p>Ces principes ont été intégrés au sein du kit d'intégration de Fincley. Ils sont régulièrement rappelés à l'équipe.</p>
<p>Principe 2. Agir en faveur de l'environnement</p>	<p>Les actions concrètes de Fincley concernant les thèmes précédemment évoqués sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la réduction de la consommation d'énergie : choix d'ordinateurs portables plutôt que des postes fixes, le choix d'ampoules basse consommation ; - la réduction et le recyclage des déchets : choix d'une machine à café en grains équitable sans capsules jetables, mise à disposition de vaisselle, absence de gobelets jetables, récupération et remplacement des toners d'imprimante par le fournisseur, récupération des déchets papiers ; - la réduction des émissions de GES par le choix des transports dans le cadre des missions et des trajets domicile-travail ; - le refus d'installer un système de climatisation dans nos locaux mais l'achat de ventilateurs et l'autorisation de tenues adaptées à la température. <p>Enfin, notre cabinet fait appel à un prestataire pour le nettoyage des locaux dont les engagements environnementaux comprennent des actions sur la gestion des déchets, des produits et consommables, du matériel, du carburant, ...</p>

Volet sociétal

Les quatre principes sociétaux de Fincley consulting :

Principe 1.
S'engager pour le bien-être et le développement des salariés

Ce principe se matérialise par :

- un kit d'intégration publié afin d'assurer l'intégration des nouveaux arrivants (compréhension des procédures, de la culture d'entreprise, ...), et également de servir de référence aux consultants déjà en place. Il rappelle par exemple les règles sur la santé au travail, la sécurité des personnes et des biens, la lutte anti-corruption, les principes de confidentialité, ... ;
- une politique d'encadrement systématique des consultants juniors sur leur mission par des managers opérationnels ;
- l'ouverture et l'accessibilité du management. Du fait de la taille humaine du cabinet et de sa culture d'entreprise, le management est accessible et ouvert aux sollicitations des collaborateurs. Tout collaborateur peut ainsi facilement, partager ses idées, proposer des initiatives à visée de développement ou afin d'améliorer la vie interne de l'entreprise, poser des questions... ;
- une évaluation personnalisée et des points d'étape réguliers. Fincley assure un suivi personnalisé de ses collaborateurs après chaque mission. Cela permet d'échanger avec les managers sur leurs missions, faire le bilan des compétences et savoir-faire acquis, des axes d'améliorations, et communiquer leurs souhaits ;
- un suivi annuel des compétences formalisé par un entretien, durant lequel chaque consultant a l'opportunité de partager ses objectifs de développement. Cet entretien contient également un volet relatif aux conditions de travail ;
- des séances de formation sur des sujets métiers ou méthodologiques, des retours sur expériences lors des sessions « 3M », et des supports de formation interne ;
- la mise en place des « communautés » afin de fédérer les jeunes collaborateurs tout en leur permettant de se former. Il s'agit de réunir toutes les semaines les consultants par équipes sous la tutelle d'un référent dans le but de produire et développer de nouvelles connaissances, offres commerciales, articles, ... tisser des liens, tout en contribuant au développement du cabinet ;
- des moments de convivialité, en effet l'ensemble des collaborateurs Fincley est invité à prendre part à différents événements fédérateurs tout au long de l'année (le séminaire, le repas de Noël, la galette des rois, la soirée de clôture d'exercice, ...). Une salle de déjeuner a aussi été mise à disposition des collaborateurs ;
- le choix d'une complémentaire santé de qualité financée en partie par l'employeur ;
- le respect de l'union de deux personnes et la mise en œuvre des mesures nécessaires afin d'accompagner ses collaborateurs dans ce moment de vie : quatre jours de congés sont accordés pour le mariage d'un collaborateur, un jour de congé est accordé pour le mariage d'un enfant et le cabinet offre des cadeaux pour chaque naissance et mariage ;

<p>Principe 2. De l'embauche à la promotion, lutter contre toute forme de discrimination et favoriser la diversité</p>	<p>Dans un métier de prestations intellectuelles, les expertises, savoir-faire et résultats doivent primer sur toute autre considération pour juger de la qualité d'un candidat ou d'un salarié. Dans ce métier, la diversité est une chance en ce qu'elle permet, faisant se rencontrer idées et points de vue, permettant la recommandation de démarches et solutions novatrices.</p> <p>Pour respecter ce principe, nous avons mené les actions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un recrutement équitable et juste : nous appliquons ce principe en formalisant systématiquement le jugement d'un candidat selon une grille d'évaluation objective. Informatisé, ce processus nous permet de produire des indicateurs de suivi ; - un salaire équitable : la rémunération d'un consultant est décidée sur la base de son parcours académique et professionnel, ses qualités, et son investissement auprès du cabinet ; - l'égalité homme-femme : elle se traduit par une rémunération équivalente à compétences égales. Notre cabinet est composé de près de 30% de femmes en 2017-2018 ce qui correspond à la proportion de candidatures féminines que nous recevons.
<p>Principe 3. Sensibiliser nos partenaires et nos interlocuteurs</p>	<p>Nos propositions commerciales incluent une présentation de notre engagement RSE.</p>
<p>Principe 4. Soutenir et promouvoir les actions de nos collaborateurs qui s'engagent pour des causes socialement responsables en ligne avec nos valeurs</p>	<p>A l'initiative des collaborateurs du cabinet, qui ont montré leur attachement à un engagement de l'entreprise au-delà de ses parties prenantes, Fincley a ajouté ce principe lors de la 1ère révision (2017) de sa charte RSE.</p> <p>Cette année encore, les collaborateurs Fincley ont pu participer à une course (Muddy Angel) dont une partie des fonds d'inscription ont été reversés à une association de recherche contre le cancer. Ceux qui n'ont pas participé à la course ont fait un don à l'association caritative « Tout le monde contre le cancer ».</p>

Conclusion

Lors de notre deuxième année au COP nous avons approfondi nos engagements pris l'année précédente et les avons ancrés dans nos pratiques. Nous avons pour objectif de continuer à étoffer nos actions afin de répondre toujours mieux aux exigences de la RSE.

Notre plan d'action pour l'exercice 2018/2019 y contribuera.

C'est ainsi que pour les années à venir la stratégie RSE que nous avons développée nous conduira successivement à :

- tenir le cap : continuer d'appliquer les décisions prises auparavant, les renforcer et les diffuser ;
- avoir un impact positif sur la qualité de vie des collaborateurs et aussi sur la société et notre environnement au sens large (droit des femmes, handicap...) ;
- toujours mieux faire en matière d'environnement.

Nous vous donnons donc rendez-vous l'année prochaine pour suivre la concrétisation de nos engagements.

Annexe

Les dix principes du Pacte Mondial de l'ONU

Ces principes sont répartis en quatre thèmes :

Droits de l'Homme

Principe 1 : les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux Droits de l'Homme dans leur sphère d'influence ;

Principe 2 : elles doivent elles-mêmes veiller à ne pas se rendre complices de violations des Droits de l'Homme.

Normes de travail

Principe 3 : les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective ;

Principe 4 : l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire ;

Principe 5 : l'abolition effective du travail des enfants ;

Principe 6 : l'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.

Environnement

Principe 7 : les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement ;

Principe 8 : à entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement ;

Principe 9 : à favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

Lutte contre la corruption

Principe 10 : les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.